



**DECLARATION DU MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DE SCEAUX
GUILLAUME NGEFA ATONDOKO ANDALI
AU BRIEFING DE PRESSE**

Kinshasa, le 08 Janvier 2026

“

Mesdames et Messieurs les journalistes,
Distingués invités,
Chers compatriotes,

Je vous remercie d'avoir répondu à cette invitation.
Votre présence nombreuse témoigne de l'intérêt croissant
porté à l'action du Gouvernement dans un secteur aussi sensible
que stratégique : **la justice.**

Il y a un peu plus de trois mois, je me présentais devant
vous pour dresser, sans complaisance, l'état des lieux du
système judiciaire congolais.
Le diagnostic était clair et partagé : une justice affaiblie par des
dysfonctionnements structurels, une justice trop lente,
trop éloignée des citoyens, insuffisamment dotée, et parfois
instrumentalisée au détriment de l'État de droit.

Ce jour-là, j'avais pris un engagement solennel :
transformer cette justice, non par des discours,
mais par **des actes mesurables et irréversibles.**

Cet engagement s'inscrit pleinement dans la Vision
de **Son Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'État, mise en œuvre par le Gouvernement dirigé par
Son Excellence Madame la Première Ministre.**

Cette vision repose sur un principe fondamental :
**sans justice crédible, il n'y a ni paix durable,
ni sécurité juridique,
ni développement économique.**



UNE MÉTHODE : PROXIMITÉ, FERMETÉ, RÉSULTATS

**Dès ma prise de fonctions,
j'ai imposé une méthode claire :**

- Concertation institutionnelle ;
- Proximité avec les populations et l'administration ;
- Tolérance zéro face à l'impunité, et ;
- Redevabilité permanente.

Cette méthode s'est traduite par un plan d'action structuré autour de cinq piliers stratégiques, qui guident chacune de nos décisions :

1. LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ET LES CRIMES GRAVES

Sur le plan de la souveraineté juridique et de la sécurité nationale,

une avancée majeure a été réalisée avec la promulgation de l'ordonnance présidentielle rendant nuls et de nullité absolue tous les actes administratifs, juridiques et judiciaires émanant du M23.

- Zéro reconnaissance juridique des actes d'une rébellion armée.

Dans le même registre :

- Une dizaine d'injonctions formelles ont été adressées aux juridictions civiles et militaires pour la poursuite des auteurs de crimes graves ;
 - La diplomatie judiciaire a été renforcée et apportée de la crédibilité sur nos actions.
- Des commissions rogatoires dont certaines en attente depuis 11 ans ont été traitées.

Une dizaine d'accords de coopération pour renforcer l'entraide judiciaire



et faciliter les commissions rogatoires ont été finalisés et certains ont été signés. La courtoisie judiciaire avec plusieurs pays ont permis le transfèrement de détenus et nous ferons jouer le principe de réciprocité pour la

situation de nos ressortissants dans les pays concernés ;

- Des dossiers ciblés sont actuellement en instruction, tant au niveau national qu'international.

Sur le plan disciplinaire :

- Plusieurs centaines de dénonciations émanant des justiciables et des avocats traitées ;

- **324 dossiers** ouverts à charge de magistrats dont certains ont été condamnés à des peines disciplinaires et d'autres condamnés au pénal.

- Révocation et de poursuites pénales ont été prises, traduisant une rupture nette avec la culture de l'impunité interne.

- Des avocats, huissiers de justice et autres membres du personnel judiciaire impliqués dans des actes similaires n'ont pas été épargnés.

2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA SPOLIATION

La lutte contre la corruption est désormais institutionnalisée.

Quelques chiffres clés :

- Plus de 400 dénonciations émanant des institutions étatiques

et des particuliers réceptionnées et en cours de traitement, dont **30 %** concernent les biens fonciers et immobiliers de l'Etat remplaçant le Ministère de la Justice au cœur de la lutte contre la corruption et la spoliation ;

- 13 injonctions formelles adressées au Procureur Général près la Cour de cassation sur des dossiers sensibles liés à la spoliation immobilière, à la fraude minière, à la pollution environnementale et à la criminalité organisée ;

- Création du Tribunal Pénal Économique et Financier, bientôt effective;

- Plusieurs dizaines de dossiers de spoliation du patrimoine public et privé ont été réouverts ;

- Des propriétaires injustement déposés ont été réinstallés, parfois après plus de dix ans de procédures frauduleuses.





Un cadre permanent de concertation intersectoriel a été mis en place avec les ministères de l'Urbanisme, des Affaires foncières, des Travaux publics et Infrastructures et l'Agence de protection du patrimoine immobilier de l'État, afin de tarir définitivement les réseaux de spoliation.

La peur a changé de camp. Les avocats, huissiers, politiciens, magistrats et étrangers parrains du phénomène « **Folio** » savent que l'impunité est abolie, la compromission impossible et les influences politiques inopérantes.

Les vulnérables savent dorénavant compter sur la justice pour dénoncer et obtenir justice.

En témoigne, cette famille vivant depuis des années à Kisangani qui a décidé d'effectuer le voyage de Kisangani à Kinshasa uniquement pour me rencontrer et me présenter les preuves de l'implication des politiciens, magistrats et autres membres du personnel judiciaire dans la spoliation de leurs biens successoraux et immobiliers.

3. JUSTICE DE PROXIMITÉ ET HUMANISATION

En parlant de de proximité, nous avons tout d'abord renforcé la coopération entre l'administration et le cabinet. Avant l'administration était écartée de la marche du cabinet.

J'ai dépolitisé l'administration qui était devenue le bastion des partis politiques; je travaille en coordination avec le Secrétaire général pour que nous ayons une administration structurée qui travaille comme un service au service de la population. Les cabinets politiques passent mais l'administration demeure.

Par ailleurs, j'ai pris de mesures pour mettre un terme aux actes de corruption dans l'administration, ce qui donne une crédibilité vis-à-vis des partenaires;

Depuis août 2025 :

- Une vingtaine de localités des **6 provinces** ont déjà bénéficié de missions d'itinérance judiciaire;
- Ces missions ont permis d'auditionner directement les justiciables, de débloquer des dossiers dormants,

de me rendre compte du désert judiciaire qui frappe nos populations et notre justice, des conditions infra-humaines de travail des magistrats et personnels judiciaires et de détention dans nos prisons et maisons d'arrêt et de restaurer l'autorité de l'État dans des zones longtemps abandonnées.

- Elles ont également permis de me rendre compte d'un système de corruption et de rétrocommissions institué depuis plusieurs années sur la gestion des fonds destinés aux prisons et maisons d'arrêt.

Sur le plan carcéral :

- Environ **800 dossiers** de demande de libération conditionnelle de détenus ont été formellement examinés ;
- **270 détenus** ont bénéficié d'une libération conditionnelle rigoureuse, strictement encadrée par la loi ; il fallait nous assurer qu'on ne libère pas par exemple les Kulunas.

Après le travail du Ministre Intérieur « **Opération Ndobo** » qui a permis de réduire les cas de criminalité urbaine. Nous allons reprendre avec les audiences foraines pour accélérer la condamnation de ceux qui auront commis des crimes odieux.

- Peine de mort :

je ne crois pas en la peine de mort mais je reste légaliste et m'aligne à la position du gouvernement mais ma conviction personnelle est celle-là.

- Les arriérés de paiement des fournisseurs de plusieurs prisons subventionnées ont été apurés, réduisant significativement les tensions carcérales.

Pour renforcer la chaîne pénale :

- Près de **100 Officiers** de Police Judiciaire ont été nommés et déployés ;
- Résolution du conflit à la tête de la Brigade Judiciaire des Parquets, instrument stratégique dans la conduite des enquêtes et la traque des criminels, auteurs de corruption et de détournement ;



- Des magistrats ont été déployés à Beni pour renforcer l'Etat de droit et permettre à la justice de reprendre son cours normal dans le Nord Kivu.

Pour restaurer la crédibilité et la légalité des actes et documents délivrés par le ministère de la justice :

- Rétablissement de la nécessité d'uniformiser les sceaux de l'Etat et officiels pour crédibiliser nos documents ;
- Abrogation de l'obligation d'obtenir le permis de culte pour exercer la profession de pasteur en RDC ;
- Mise en veilleuse de la commission de visa d'exécution des décisions judiciaires renforçant ainsi l'indépendance de la justice et limitant les fonctions constitutionnelles du Ministre de la Justice ;
- Mise en place d'un système de traitement et de délivrance des documents officiels (certificat de nationalité, personnalité juridique, légalisation des actes) rigoureux permettant l'authentification et la crédibilisation des documents délivrés ;
- **235 certificats** de nationalité et une dizaine d'arrêtés de personnalité juridique ont été signés et délivrés.

4. MODERNISATION, DIGITALISATION ET PARTENARIAT

La modernisation n'est plus un slogan :

- Négociations avancées avec la Banque mondiale pour la digitalisation des tribunaux de commerce, avec un potentiel de création de centaines d'emplois pour les jeunes diplômés ;
- Mise en place d'un Guichet Unique pour la gestion des commissions rogatoires et demandes d'entraide judiciaire internationale ;
- Signature d'un mémorandum avec l'Ambassade de Chine pour la fourniture de bâtiments judiciaires préfabriqués, dont le premier est destiné au Tribunal pour enfants de Limete ;
- Signature avec les Nations Unies du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice pour un budget prévisionnel de plus ou moins **59 millions de dollar américain ;**

5. GESTION DES CONTENTIEUX (NATIONAL ET INTERNATIONAL)

- A ce jour, plus de **327 affaires** sont pendantes devant les juridictions nationales et internationales qui impliquent la RDC

6. DOSSIER FRIVAO

- Restructuration complète du **FRIVAO**, longtemps paralysé par des dysfonctionnements internes. Je présenterai une note d'information au Conseil des Ministres la semaine prochaine sur son redressement. J'ai réinstallé le Comité Mwarabu et envoyé une lettre d'injonction au Procureur Général près la Cour des cassations sur l'identification frauduleuse des victimes et les cas de détournement qui ne sont pas encore devant les juridictions pour engager des poursuites.





DES DIFFICULTÉS ASSUMÉES, MAIS SURMONTÉES

Je ne minimise pas les défis :

- Moyens budgétaires limités ;
- Infrastructures insuffisantes et vétustes ;
- Carence du personnel judiciaire et magistrats en province ;
- Personnel administratif vieillissant.

Mais aucune de ces contraintes n'a servi de prétexte à l'inaction.

2026 : CONSOLIDATION ET ACCÉLÉRATION

L'année 2026 sera celle de la montée en puissance :

- Adoption de la Nouvelle Politique Nationale de Réforme de la Justice ;
- Déploiement progressif de **2 500 magistrats** ;
- Accélération des réformes législatives ;
- Poursuites intensifiées contre la corruption et les crimes graves ;
- Généralisation de la digitalisation ;
- Lancement effectif des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires

Mesdames et Messieurs,
Chers compatriotes,

**“ La justice congolaise n’est plus immobile.
Elle agit. Elle corrige. Elle protège.”**

L’impunité recule.
L’État de droit avance.
La confiance revient.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

Je vous remercie.